

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_06-DE
Reçu le 08/10/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 – FINANCES – CONSTRUCTION D'UN PÔLE EDUCATIF ET CULTUREL –
SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 7 500 000 € AUPRES DE
LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS (BANQUE DES TERRITOIRES)

Séance Publique Ordinaire du 30 SEPTEMBRE 2025
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENTS : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 24

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 24 septembre 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_06-DE
Reçu le 08/10/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

VI – FINANCES – CONSTRUCTION D’UN PÔLE EDUCATIF ET CULTUREL –
SOUSCRIPTION D’UN EMPRUNT D’UN MONTANT DE 7 500 000 € AUPRES DE
LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS (BANQUE DES TERRITOIRES)

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la commission des finances du 16 septembre 2025,
Vu le budget primitif 2025 et les décisions modificatives s’y rapportant,
Vu les projets de contrats établis par la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant qu’il a été décidé la création d’un pôle éducatif et culturel prévoyant la construction d’une école élémentaire, d’une crèche, d’une médiathèque et d’un parking enterré,

Considération que le besoin de financement de l’opération s’élève à 7 500 000 €,

Considérant qu’une consultation a été lancée auprès des organismes prêteurs (Crédit Agricole, Caisse des dépôts et consignations, Crédit Mutuel Méditerranéen, Banque Populaire Méditerranée, Banque Postale) afin d’assurer une partie du financement,

Considérant que l’offre de la Caisse des dépôts et consignations – Banque des territoires, ayant son siège au 455 Promenade des Anglais - Parc Arénas - Immeuble l’Aéropole Bât A – 06200 Nice, apparait comme la plus avantageuse et la mieux adaptée au besoin de financement de la commune sous la forme de prêt « Prêt à transformation écologique »,

Considérant que le contrat de prêt est composé de deux lignes de prêts d’un montant de 6 246 565 € et d’un montant de 1 253 435 €, pour un montant total de 7 500 000 € avec les caractéristiques suivantes :

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_06-DE
Reçu le 08/10/2025



Proposition n°1 - 2 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	Prêt Transformation Ecologique	Prêt Transformation Ecologique		
Enveloppe	-	-		
Montant	6 246 565 €	1 253 435 €		
Commission d'instruction	3 740 €	750 €		
Pénalité de dédit	1 %	1 %		
Durée de la période	Trimestrielle	Trimestrielle		
Taux de période	0,69 %	0,69 %		
TEG ¹	2,78 %	2,78 %		
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois		
Index de préfinancement	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index de préfinancement	0,4 %	0,4 %		
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,4 %	Livret A + 0,4 %		
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement périodique	Paiement périodique		
Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	Trimestrielle	Trimestrielle		
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365		
Phase d'amortissement				
Durée	30 ans	30 ans		
Index ²	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index	0,4 %	0,4 %		
Taux d'intérêt	Livret A + 0,4 %	Livret A + 0,4 %		
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle		
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire		

Phase d'amortissement (suite)

Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	SR	SR		
Taux de progression de l'amortissement	0 %	0 %		

¹ L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période vis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

² A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente Lettre d'Offre est de 2,4 % (Livret A).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- DECIDE de contracter un emprunt de 7 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans les conditions financières présentées dans le tableau ci-dessus,

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_06-DE
Reçu le 08/10/2025



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de Prêt et tous les documents relatifs à ces prêts, ainsi que tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération ;

- DIT que les crédits nécessaires au remboursement des échéances seront inscrits chaque année au budget de la commune, au chapitre 66 « charges financières » et au chapitre 16 « remboursement d'emprunts ».

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.